

SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers

Réunion de la Commission Locale de l'Eau

1^{er} mars 2017 – 9h30 – Dury

La réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers s'est réunie le 1^{er} mars 2017 à 9h30 dans les locaux de l'AMEVA, sous la présidence de M. Bernard LENGLET.

Rappel de la composition de la CLE :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (39 membres)

Collège des usagers (20 membres)

Collège des représentants de l'Etat et des Etablissements publics (16 membres)

Etaient présents lors de la réunion (18 membres et 6 représentants) :

Nom	Organisme
M. LENGLET Bernard	EPTB Somme-AMEVA, Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE
M. COTEL Jacques	Union des Maires de l'Oise – Commune de Breteuil (VP de la CLE)
M. HAZARD Guy	Syndicat mixte Baie de Somme – 3 Vallées, Président de la Commission thématique Milieux naturels aquatiques
M. POLIAUTRE Patrick	Syndicat des rivières – du canal d'assèchement
M. LEMAIRE Yves	Communauté de communes Pays des Sources
Mme MOUTON Valérie	Association des Maires de la Somme – Commune de Loeuilly
M. DEFLESSELLE Claude	Association des Maires de la Somme – Commune de Coisy (VP de la CLE)
M. LECLABART Jean-Claude	Association des Maires de la Somme – Commune de La Faloise
M. DELATTRE René	Association des Maires de la Somme – Commune de Miramont
Mme BRIAULT Francine	Association des Maires de la Somme – Commune de Querrieu
M. BENOIT Yves	Association des Maires de la Somme – Commune de Querrieu
Mme VASSALLI Corine (représentant)	Conseil départemental de la Somme
M. DUFOUR Yann (représentant)	Syndicat mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard
M. CAVE Daniel (représentant)	Communauté de communes Villes sœurs
M. DUQUESNE Bernard (représentant)	Communauté d'Agglomération Baie de Somme
M. MENARD Tony (représentant)	Communauté de communes Oise Picarde
M. PIERRU Richard	AVIA, Président de la Commission thématique Risques majeurs
M. MONTASSINE Gérard	Conseil régional des pêches maritimes et des élevages marins, Président de la Commission thématique Ressource en eau
M. HUCHER Dominique	Chambre territoriale de commerce et de l'industrie de Picardie
M. FAICT Olivier	Chambre régionale d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais-Picardie
M. PAWAR Aryendra	Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Somme
Mme BAZIN Danièle	Association pour le littoral Picard et la Baie de Somme
M. BELDAME Johann	Comité départemental de Canoë-Kayak de la Somme
M. JEANNEL François	Association CPIE Vallée de Somme (délégation de Picardie nature en attente de l'arrêté préfectoral modificatif)
Mme STEINMANN – LEBLANC Arlette	Association Agri avenir Val de Noye
M. VANTYGHEM Thierry	Association des Utilisateurs d'Eau du Bassin de la Somme
M. DUMENIL Corentin	Direction inter-régionale de la mer, Manche- Mer du nord

M. JACQUEMIN Yvan	Conservatoire du littoral Manche-Mer du Nord
Mme GORIAU Emilie	DDTM de la Somme
M. MOROY Pierre	DDTM de la Somme
M. LEJEUNE Laurent	DREAL Hauts de France, représentant du Préfet coordonnateur de bassin
M. BLIN François	Agence de l'Eau Artois-Picardie
Mme HAVET Noémie	Centre National de la Propriété Forestière – délégation Hauts de France
Mme ROHART Caroline	Animatrice de la CLE du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers, EPTB Somme AMEVA
Mme AMOROSO Lauranne	SAFEGE
Mme BESNARD Maëlle	SAFEGE

Etaient excusés et représentés à la réunion :

Nom	Représentant	Organisme
M. STOTER Jean-Jacques	Mme VASSALLI Corine	Conseil Départemental de la Somme
M. DECAYEUX Stéphane		
Mme HOLLEVILLE-MILHAT Sabrina		
M. BRIERE Alain	M. CAVE Daniel	Communauté de communes Villes sœurs
M. HAUSSOULLIER Stéphane	M. DUQUESNE Bernard	Communauté d'Agglomération Baie de Somme
M. HERTAULT Claude	M. DUFOUR Yann	Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard
M. Le Délégué régional Manche-Mer du Nord	M. JACQUEMIN Yvan	Conservatoire du littoral Manche-Mer du Nord
M. le Directeur du Centre National de la Propriété Forestière – délégation Hauts de France	Mme HAVET Noémie	Centre National de la Propriété Forestière – délégation Hauts de France

Etaient excusés à la réunion :

Nom	Organisme
Mme CORDIER Nicole	Conseil départemental de l'Oise
M. CORNIQUET Jean-François	Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois
M. de l'EPINE Audouin	Association des Maires de la Somme – Commune de Prouzel
M. DELEPLACE Dominique	Association des Maires de la Somme – Commune de Ligny Thillooy
M. Le Directeur de l'Agence des Aires Marines Protégées	Parc Naturel Marin des estuaires picards et de la mer d'Opale

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la CLE du 9 février 2017
2. Rappel sur le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers et son territoire
3. Validation de la Stratégie du SAGE
4. Composition du Comité de rédaction des documents
5. Compatibilité SDAGE Artois-Picardie
6. Questions diverses

Préambule :

M. LENGLET, Président de la CLE, introduit la réunion et rappelle que la Commission Locale de l'Eau se réunit ce jour afin de statuer sur la Stratégie à adopter pour le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers. Cette réunion fait suite à celle du 09 février 2017, où les scénarii alternatifs ainsi que la démarche de concertation mise en œuvre avaient été présentés aux acteurs.

M. LENGLET insiste sur l'étendue du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers, qui regroupe 569 communes. Il remercie ainsi l'investissement et le travail fourni par Mme ROHART, animatrice du SAGE, depuis le lancement de la démarche. La procédure d'élaboration du SAGE est menée efficacement et cette bonne dynamique devrait permettre d'approuver le projet de SAGE en mars 2018.

Par ailleurs, il rappelle que le SAGE est un outil qui s'invente, se construit et s'affine au fur et à mesure de ses révisions. A ce titre, il informe les membres de la Commission Locale de l'Eau que le SAGE Haute Somme a été validé le 28 février 2017 à l'unanimité. Il indique également que ce SAGE avait reçu un avis défavorable en première lecture par la Chambre d'agriculture et que des rencontres ont été organisées pour lever les points de blocages existants. Ainsi, M. LENGLET souligne la nécessité de faire des compromis pour trouver un point d'équilibre et faire avancer le projet de SAGE dans l'intérêt général. A cette fin, l'ensemble des acteurs du territoire doivent travailler de concert pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Enfin, M. LENGLET explique le fonctionnement envisagé pour rythmer la réunion. Il demande aux membres de la Commission Locale de l'Eau de s'exprimer à la fin de chaque objectif afin de concentrer les débats.

1. Approbation du compte-rendu de CLE du 9 février 2017

M. LENGLET propose aux acteurs de s'exprimer sur le compte-rendu communiqué.

Le compte-rendu ne fait pas l'objet de remarque particulière de la part des acteurs.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Rappels sur le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers et son territoire

Mme ROHART, animatrice du SAGE, rappelle le périmètre du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers et précise les différentes étapes d'élaboration.

La phase d'élaboration du scénario tendanciel et des scénarii alternatifs fait suite à la validation de l'Etat des lieux / Diagnostic en mai 2016. Cette phase aboutit aujourd'hui au choix de la Stratégie par la Commission Locale de l'Eau.

3. Validation de la Stratégie du SAGE

SAFEGE présente la méthodologie employée pour l'élaboration des scénarii alternatifs et rappelle les différentes étapes de concertation réalisées depuis septembre 2016 sur le territoire.

Pour chaque objectif, SAFEGE rappelle les grandes thématiques traitées dans les différents scénarii alternatifs et dresse le bilan des échanges issus des principales instances de concertation.

Afin d'amorcer les débats, le postulat de base est de retenir le scénario intermédiaire pour chaque objectif. La Commission Locale de l'Eau sera amenée à émettre un avis sur ce postulat et se positionner si elle souhaite avoir un niveau d'ambition plus faible (scénario socle) ou plus fort (scénario maximisant) selon les objectifs.

Les principaux échanges sont reportés ci-après par enjeu et objectif.

Enjeu 1 : Qualité des eaux superficielles et souterraines

- **Objectif 1 : Améliorer la connaissance de l'état qualitatif des masses d'eau**

M. LENGLET, Président de la CLE, explique que les thématiques traitées dans cet objectif correspondent bien aux orientations données par l'Etat notamment sur l'amélioration des connaissances sur les micropolluants et la communication sur la qualité de l'eau.

M. DEFLESSELLE, maire de Coisy, explique que le choix du scénario va dépendre des financements envisagés. En effet, il faut s'assurer que les moyens nécessaires à la mise en place des actions choisies sont disponibles.

M. LENGLET répond que le premier SAGE va s'étendre sur une durée de 6 ans. Il confirme qu'il est donc pertinent de cibler certaines thématiques prioritaires pour les faire progresser durant cette période.

M. BLIN, AEAP, demande pourquoi le suivi des pollutions industrielles, notamment dans le Vimeu, a été inclus au scénario maximisant plutôt qu'intermédiaire. En effet, l'action incite à valoriser des données existantes. Elle n'engendre donc pas d'investissement supplémentaire conséquent. En revanche, il ne serait pas pertinent de mettre en place de nouveaux points de mesures sur le territoire.

M. VANTYGHEM, Association des utilisateurs d'eau de la Somme, partage l'avis de M. BLIN.

Mme ROHART, explique que si les acteurs souhaitent mettre en place l'action de suivi des pollutions industrielles, le choix peut se tourner vers le scénario maximisant.

M. MOROY, DDTM de la Somme, ajoute que le suivi du biseau salé en lien avec le changement climatique, prévu dans le scénario maximisant, est également intéressant.

M. MONTASSINE, CRPMEM, explique à ce titre que l'élévation de niveau du biseau salé serait de l'ordre de quelques centimètres. Il s'agit d'un phénomène progressif. Il n'est pas aussi brutal et inquiétant que la submersion marine par exemple.

M. HUCHER, demande aux acteurs de rester raisonnables pour cette première phase de 6 ans. Il propose de s'en tenir au scénario intermédiaire puisque le scénario maximisant demande des moyens plus importants.

M. LENGLET propose de retenir le scénario intermédiaire.

➔ **Le scénario intermédiaire est retenu pour l'objectif 1 à l'unanimité (0 vote contre / 0 abstention)**

- **Objectif 2 : Assurer la pérennité d'une eau potable et sa distribution à l'ensemble de la population**

M. LENGLET rappelle que l'alimentation en eau potable est un enjeu majeur sur le territoire et concerne l'ensemble des acteurs.

M. DEFESSELLE, maire de Coisy, demande si la sécurisation de l'alimentation en eau potable visée dans cet objectif prévoit la mise en place d'interconnexions entre les syndicats.

Mme ROHART répond que la réalisation d'un document stratégique sur l'ensemble du bassin versant est envisagée. Des Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) à l'échelle de plusieurs EPCI permettront de réaliser un état des lieux des systèmes AEP et de préconiser la mise en place d'interconnexions pour les systèmes le nécessitant.

M. LENGLET précise que le scénario maximisant propose également de travailler sur le devenir des captages abandonnés. Ainsi, il s'agit de mener des réflexions sur les possibilités de valorisation de ces captages pour d'autres usages que l'alimentation en eau potable (notamment pour l'agriculture).

Mme BAZIN, Association pour le littoral Picard et la Baie de Somme, s'interroge sur le nombre de captages privés existants sur le territoire.

M. LENGLET répond que ces captages sont peu nombreux. Il s'agit souvent de captages historiques non déclarés.

SAFEGE précise que cette action est un rappel de la réglementation existante. Les propriétaires ont obligation de déclarer leur puits/forage privé en mairie.

M. POLIAUTRE, Syndicat du canal d'assèchement, souligne l'importance de disposer d'un inventaire exhaustif car les captages privés peuvent occasionner des dégâts sur les systèmes d'alimentation en eau potable communaux.

M. BLIN, AEAP s'interroge sur la méthodologie employée pour définir les scénarii alternatifs et en particulier sur le lien entre les niveaux d'ambition des pistes d'actions et les scénarii proposés ici.

SAFEGE répond que des niveaux d'ambition ont été proposés pour les pistes d'action et ont été débattus lors des Commissions Thématiques de décembre 2016. L'objectif de ces niveaux d'ambition était de préciser la volonté des acteurs sur le contenu de chaque action et de faciliter l'estimation des coûts pour chacune d'entre elle. Les niveaux d'ambition ne sont pas figés et pourront être rediscutés lors de la rédaction des documents du SAGE. Les scénarii ont, quant à eux, été construits en rassemblant un certain nombre d'actions sur différentes thématiques, pour créer 3 scénarii d'ambition croissante.

M. FAICT, Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais-Picardie, précise qu'il s'abstiendra si le scénario maximisant est choisi. En effet, il considère qu'il n'est pas nécessaire de protéger l'ensemble des captages du bassin versant par une AAC. La délimitation des AAC doit être mise en place sur les captages prioritaires uniquement. Il ajoute que le même constat peut être fait concernant la mise en place de pratiques culturales adaptées.

SAFEGE rappelle qu'en dehors de quelques actions précises, le SAGE a uniquement une portée incitative.

Mme ROHART répond que deux actions distinctes sont proposées :

- ▶ La délimitation des AAC pour tous les captages sur bassin versant ;
- ▶ L'incitation à la délimitation des AAC par un arrêté préfectoral pour les captages prioritaires.

La volonté est effectivement d'*inciter* à la délimitation des AAC par un arrêté préfectoral comme cela peut être fait dans les départements voisins. Il ne sera en revanche pas possible d'imposer au préfet de prendre ces arrêtés. Elle ajoute que la mise en place des ORQUE sur les captages dégradés peut être un outil au service des collectivités pour protéger leur patrimoine. De plus, d'après le niveau d'ambition évoqué lors de la concertation, l'action en faveur de la modification des pratiques culturales ne concernerait que les zones les plus vulnérables des AAC.

M. COTEL ajoute que l'identification des captages à protéger pourra notamment être réalisée lors de l'élaboration des SDAEP. En effet, ces schémas évaluent la qualité et la vulnérabilité de chaque captage.

M. LENGLET propose de retenir le scénario maximisant.

→ Le scénario maximisant est retenu pour l'objectif 2 (0 vote contre / 1 abstention de la Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais-Picardie).

- **Objectif 3 : Réduire à la source les pollutions diffuses urbaines, industrielles et issues de la fertilisation agricole pour améliorer la qualité de l'eau et réduire les flux en Baie de Somme et sur la frange littorale**

M. FAICT, Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais-Picardie, s'interroge sur le nombre de réponses obtenues sur le choix des scénarii à l'issue de l'intercommission thématique.

SAFEGE répond que 18 acteurs ont retourné la grille de choix fournie en intercommission (15 à l'issue de la réunion et 3 par mail par la suite).

M. LENGLET indique que cela représente plus de la moitié des acteurs présents aux réunions de travail. Il insiste sur le fait que des modifications ont été apportées aux actions suite à la rencontre avec la Chambre d'agriculture. Le terme de « réduction de la fertilisation » a ainsi été remplacé par « optimisation de la fertilisation ». Aujourd'hui, les pratiques agricoles ont déjà beaucoup évolué, une optimisation de la fertilisation est plus juste puisqu'elle s'adapte aux besoins de la plante.

M. VANTYGHM, Association des utilisateurs d'eau de la Somme, demande quel est l'état des stations d'épuration et des boues. En effet, il s'interroge sur la nécessité de réaliser un suivi de ces boues.

SAFEGE explique que l'action proposée traitait initialement de la question de l'épandage des boues extérieures au bassin versant et notamment en provenance d'Achères. Des modifications ont été apportées à cette piste d'action par les acteurs lors des Commissions Thématiques de décembre. En effet, il est apparu délicat de traiter uniquement des boues extérieures au bassin versant. Il a donc été retenu de porter une vigilance particulière à la qualité des boues épandues.

Mme VASSALI, Conseil départemental de la Somme, souligne le travail remarquable effectué par le SATEGE sur le suivi de l'épandage des boues des stations d'épuration et des effluents d'élevage.

M. BLIN, AEAP, indique que cet objectif est déjà très encadré par la réglementation existante. Il souligne également qu'une amélioration notable est constatée dans le suivi des boues et de leurs importations.

M. LENGLET explique qu'il s'agit d'une problématique du territoire et qu'il est donc intéressant de l'inscrire dans le SAGE. Il rappelle qu'il y a 20 ou 30 ans des parcelles agricoles ont été dégradées par l'épandage de boues contenant des morceaux de plastique. Ainsi, il apparaît opportun de maintenir une vigilance sur cette thématique.

M. LEJEUNE, DREAL Hauts-de-France, explique que la situation s'est effectivement beaucoup améliorée. Le cadrage réglementaire et le suivi sont aujourd'hui beaucoup plus fins. En revanche, il peut être intéressant de mener des actions de communication sur le sujet.

M. MONTASSINE, CRPMEM, explique que la vigilance doit aujourd'hui porter sur « ce qui ne se voit pas » c'est-à-dire sur les pollutions chimiques et notamment liées aux perturbateurs endocriniens.

Mme ROHART précise que la proposition faite lors des Commissions Thématiques de décembre 2016 était plus large et ne visait pas uniquement les boues de stations d'épuration. Elle concernait également les épandages d'effluents agricoles sur le littoral (en lien avec la volonté du SDAGE de protéger ces zones sensibles).

M. MONTASSINE, CRPMEM, rappelle que ces pollutions littorales n'impactent pas uniquement la qualité des eaux de baignade. Elles handicapent également les activités conchylicoles du territoire (risque sanitaire).

SAFEGE précise que ce point est traité dans le scénario socle par la révision des profils de baignade et l'élaboration d'un profil de vulnérabilité conchylicole.

M. DEFLESSELLE, demande si l'amélioration des systèmes d'assainissement comprend la création de nouvelles stations d'épuration qui permettraient de réduire les sources de pollutions diffuses ou s'il s'agit uniquement d'améliorer les systèmes existants.

SAFEGE répond que le document stratégique en matière d'assainissement prévu dans le scénario intermédiaire permettra d'identifier les besoins de création ou d'agrandissement de stations d'épuration sur le territoire.

M. LENGLET propose de retenir le scénario maximisant.

→ Le scénario maximisant est retenu pour l'objectif 3 à l'unanimité (0 vote contre / 0 abstention)

- **Objectif 4 : Promouvoir à la source les actions de réduction ou de suppression des usages de produits phytosanitaires**

Mme BRIAULT, maire de Querrieu, rappelle que la suppression de l'usage des produits phytosanitaires par les collectivités est désormais réglementaire.

SAFEGE explique que cette action est inscrite dans le scénario socle pour cette raison. Le scénario maximisant propose une plus-value en communiquant sur les démarches engagées pour faire bénéficier le territoire des retours d'expériences des collectivités les plus avancées.

M. LENGLET propose de retenir le scénario intermédiaire.

➔ **Le scénario intermédiaire est retenu pour l'objectif 4 à l'unanimité (0 vote contre / 0 abstention)**

- **Objectif 5 : Mettre en place une stratégie pour la réduction des déchets dans les milieux aquatiques**

Mme VASSALI, Conseil départemental de la Somme, précise que la prévention est particulièrement importante dans le traitement de la problématique des déchets flottants. Elle explique que les solutions curatives ne sont pas satisfaisantes bien que nécessaires. Elle propose également de travailler dès l'amont sur les exutoires pluviaux.

M. MONTASSINE, CRPMEM, explique que de véritables efforts sont faits sur la gestion des déchets flottants sur le territoire. Les résultats sont déjà visibles.

M. LENGLET souligne le travail important mené par le Conseil départemental sur cette thématique.

Mme ROHART ajoute en réponse à Mme VASSALI que la question de l'équipement des exutoires pluviaux a été discutée lors des Commissions Thématiques de décembre 2016. Les acteurs ont choisi de ne pas retenir l'action en raison des coûts importants d'équipement et d'entretien.

SAFEGE précise que l'accent sera mis sur la prévention et la sensibilisation lors de la rédaction de la disposition.

M. LENGLET propose de retenir le scénario unique - socle.

➔ **Le scénario socle est retenu pour l'objectif 5 à l'unanimité (0 vote contre / 0 abstention)**

Enjeu 2 : Quantité de la ressource en eau

- **Objectif 6 : Définir une stratégie de gestion de la ressource en eau**

Mme ROHART explique que cet objectif vise principalement à poursuivre l'acquisition de connaissances sur le bassin versant. Une action portant sur la diversification de l'origine de l'eau a été ajoutée à la demande de la chambre d'agriculture, en particulier via l'utilisation du stockage d'eau pluviale. Cette action est présente dans le scénario maximisant.

M. LENGLET propose de retenir le scénario maximisant.

➔ **Le scénario maximisant est retenu pour l'objectif 6 à l'unanimité (0 vote contre / 0 abstention)**

- **Objectif 7 : Gérer les situations de crise liée à la sécheresse**

Mme ROHART rappelle que l'action de communication vise principalement le grand public. En effet, lors des précédentes réunions, les acteurs ont rappelé que le monde agricole et les industriels sont déjà bien informés des dispositifs.

M. LENGLET rappelle que la gestion quantitative de la ressource en période d'étiage ne doit pas être oubliée au détriment de la lutte contre les inondations. Il est favorable à la mise en place d'une instance de concertation et d'échanges sur cette thématique. A titre d'exemple, il cite le SAGE Haute Somme pour lequel des réunions de concertation ont été organisées autour de la gestion des niveaux d'eau. Elles ont permis d'aboutir à un accord avec l'ensemble des acteurs concernés.

M. PAWAR, Fédération de pêche de la Somme, indique qu'il se positionne pour le scénario maximisant. Il rappelle que des discussions sont déjà menées régulièrement en partenariat avec les industriels et le monde agricole lors des comités « rareté de l'eau ». En revanche le grand public n'est que très peu informé, il serait donc intéressant de développer la communication à ce niveau.

M. LENGLET explique que plusieurs relais seront nécessaires sur le territoire pour informer le grand public.

M. JEANNEL, CPIE, s'interroge sur les acteurs qui vont communiquer sur ce sujet. Il précise qu'il serait intéressant de sensibiliser les scolaires sur les problématiques de sécheresse.

SAFEGE précise que la structure porteuse du SAGE ainsi que d'autres relais du territoire peuvent communiquer sur ces sujets. La maîtrise d'ouvrage pressentie pour mettre en œuvre chaque action est également précisée dans la description des pistes d'actions.

Mme BAZIN, Association pour le littoral Picard et la Baie de Somme, souligne l'importance de la communication sur ce sujet. La pénurie d'eau est également un « risque majeur » pour le territoire. Les relais de communication sont indispensables dans ce travail.

M. LENGLET propose de retenir le scénario maximisant.

→ Le scénario maximisant est retenu pour l'objectif 7 à l'unanimité (0 vote contre / 0 abstention)

- **Objectif 8 : Sensibiliser les usagers aux économies d'eau pour s'adapter au changement climatique**

M. LENGLET explique que cet objectif va dans le même sens que l'objectif 7. Le but est de mettre en place une réelle dynamique sur la communication et la sensibilisation aux problématiques de sécheresse. Il convient également de rechercher une cohérence entre les différentes démarches menées à l'échelle du bassin.

M. LENGLET propose de retenir le scénario maximisant.

→ Le scénario maximisant est retenu pour l'objectif 8 à l'unanimité (0 vote contre / 0 abstention)

Enjeu 3 : Milieux naturels aquatiques et usages associés

- **Objectif 9 : Restaurer la continuité écologique et sédimentaire sur les cours d'eau**

Mme ROHART explique que la dynamique de restauration de la continuité écologique est déjà engagée sur le territoire du SAGE à travers la réalisation d'études et de travaux sur les obstacles à l'écoulement. Cependant, malgré les efforts fournis, la démarche est longue car particulièrement coûteuse.

Mme VASSALI, Conseil départemental de la Somme, demande des précisions quant à la définition de la continuité latérale.

SAFEGE précise qu'il s'agit de la connectivité avec les annexes hydrauliques du cours d'eau (par exemple les zones humides situées en lit majeur), contrairement à la continuité longitudinale qui est une continuité amont-aval.

M. BLIN, AEAP, se demande pourquoi le suivi des espèces migratrices n'a pas été inclus au scénario socle.

M. PAWAR, Fédération de pêche de la Somme, rappelle que des actions sont en déjà en cours et financées par l'AEAP sur le sujet. L'action proposée ne devrait donc pas entraîner de surcoûts pour sa mise en œuvre.

Mme VASSALI, Conseil départemental de la Somme, explique que si des actions sont déjà engagées, il lui semble pertinent de se positionner sur le scénario maximisant.

M. LENGLET confirme qu'il est effectivement intéressant de l'inscrire dans le SAGE pour valoriser le travail effectué.

M. BLIN, AEAP, indique par ailleurs que des actions peuvent être menées à différentes échelles : à l'échelle du SAGE pour un suivi local ou à une échelle nationale (AFB) pour la connaissance des cycles biologiques des espèces.

M. PAWAR, Fédération de pêche de la Somme, rappelle à ce titre que des actions sont déjà mises en place au titre du PLAGEPOMI sur la connaissance de l'état des populations sur le bassin Artois-Picardie.

M. LENGLET cite l'exemple de l'anguille et l'amélioration des connaissances nécessaires sur cette espèce. Ces actions pourront permettre d'apporter des réponses à de nombreuses interrogations.

M. MONTASSINE, CRPMEM, se demande comment les poissons migrateurs arrivent à franchir le clapet de la Maye alors que ce n'est pas le cas dans la Somme.

M. PAWAR, Fédération de pêche de la Somme, explique que les différences de gestion des ouvrages expliquent ce constat. En effet, les clapets de la Maye et du Contre-fossé sont des portes à flots. Cette gestion permet l'entrée d'eau saumâtre transportant des civelles. A l'inverse, le barrage de Saint-Valery est géré de manière à empêcher toute entrée d'eau saumâtre. Les anguilles ne peuvent donc pas franchir le barrage. Des réflexions sont actuellement en cours pour faire évoluer les pratiques de gestion de l'ouvrage.

M. MONTASSINE, CRPMEM, indique par ailleurs que la pêche à la civelle permet d'apporter des éléments de connaissances sur l'état des populations. La colonisation des cours d'eau par les anguilles a du mal à se rétablir malgré un effort de réduction des captures (quotas de pêche).

M. DUMENIL, DIRM, souligne l'analogie entre la démarche mise en œuvre dans le cadre du SAGE et le premier PAMM. En effet, un certain nombre d'actions existait en amont du PAMM, le choix a été fait de reprendre ces mesures dans le document et d'ajouter de nouvelles mesures. Cette méthode permet ainsi de disposer d'une vision exhaustive des actions menées.

M. LENGLET propose de retenir le scénario maximisant.

→ Le scénario maximisant est retenu pour l'objectif 9 à l'unanimité (0 vote contre / 0 abstention)

- **Objectif 10 : Préserver et restaurer la qualité écologique et la fonctionnalité des milieux naturels aquatiques**

Mme ROHART rappelle que le territoire est déjà quasi-entièrement couvert par des plans de gestion des cours d'eau. Il s'agit désormais de mettre en œuvre les programmes d'actions ou, au besoin, de réviser ces plans de gestion.

M. MONTASSINE, CRPMEM, explique que le LiDAR (télé-détection par laser) va permettre de mieux connaître l'ensablement de la Baie sans nécessairement engendrer de coût supplémentaire.

M. LENGLET propose de retenir le scénario maximisant.

→ Le scénario maximisant est retenu pour l'objectif 10 à l'unanimité (0 vote contre / 0 abstention)

- **Objectif 11 : Connaître, préserver et restaurer les zones humides du territoire**

M. LENGLET rappelle l'importance de cartographier les zones humides sur le territoire. Cette thématique est particulièrement importante et ne doit pas être négligée. Par ailleurs, il existe un réel besoin de sensibilisation sur les zones humides, prévu dans le scénario maximisant.

M. LENGLET propose de retenir le scénario maximisant.

→ Le scénario maximisant est retenu pour l'objectif 11 à l'unanimité (0 vote contre / 0 abstention)

- **Objectif 12 : Lutter contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes (faune et flore)**

M. LENGLET rappelle que des documents de communication sur les Espèces Exotiques Envahissantes (prévus en scénario maximisant) sont régulièrement diffusés notamment par certaines associations syndicales. Par ailleurs, il ajoute qu'un rappel à la loi sur la « détention d'espèces exotiques envahissantes » serait intéressant.

Mme GORIAU, explique que la loi sur la biodiversité donne déjà des moyens d'actions. A présent, il faudra réfléchir à la façon de les traduire dans le SAGE.

M. JEANNEL, CPIE, demande si la faune et la flore sont concernées par les actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

SAFEGE répond que c'est bien le cas. Lors des commissions thématiques de décembre 2016, il a d'ailleurs été décidé d'ajouter cette précision dans le titre de l'objectif pour plus de clarté.

M. JEANNEL, CPIE, précise qu'il existe un débat entre les environnementalistes sur la définition des espèces exotiques envahissantes. En effet, les espèces exotiques envahissantes ne doivent pas être confondues avec les espèces locales considérées comme nuisibles.

M. LENGLET propose de retenir le scénario maximisant.

→ Le scénario maximisant est retenu pour l'objectif 12 à l'unanimité (0 vote contre / 0 abstention)

- **Objectif 13 : Concilier les usages de tourisme et de loisirs liés à l'eau avec la préservation des milieux**

SAFEGE rappelle l'intervention de Mme LAPLANCHE, Droit Public Consultants, concernant la question des Habitations Légères de Loisirs (HLL). La vocation du SAGE n'est pas d'interdire ce type d'habitations puisque ce sujet est réglementé par le Code de l'Urbanisme. En revanche, le SAGE peut valoriser une politique de maîtrise des HLL en rappelant les obligations qui s'imposent.

M. LENGLET rappelle que des actions sont menées depuis de nombreuses années pour lutter contre les HLL illégaux. Il semble très complexe d'agir sur cette thématique. Il est favorable à la mise en place du scénario socle qui lui semble plus réaliste.

Mme ROHART rappelle que lors des Commissions Thématiques de décembre 2016, le Comité départemental de Canoë-Kayak avait proposé l'identification des ouvrages pouvant être aménagés pour les loisirs (passes à kayak par exemple), notamment en parallèle de la politique RCE. Cette action est présente dans le scénario maximisant.

M. BELDAME, Comité départemental de Canoë-Kayak, ajoute que la communication sur les bonnes pratiques est déjà réalisée. Les acteurs sont sensibilisés, notamment par « Somme tourisme », à l'importance de préserver le milieu afin de pratiquer leurs activités dans de bonnes conditions. En revanche, Il indique être favorable au scénario maximisant impliquant la mise en place d'une stratégie de maîtrise des HLL est nécessaire car ces habitations entraînent des nuisances importantes.

Mme VASSALI, Conseil Départemental de la Somme, rappelle que l'action vise à mettre en place une stratégie de maîtrise et non d'éradiquer les HLL illégaux. Elle précise que des actions sont mises en place via une politique d'acquisitions foncières. Elle est donc favorable au maintien de cette action dans le SAGE.

M. LENGLET précise qu'il est en faveur de la sensibilisation et la communication mais qu'il n'est pas possible d'inclure dans le SAGE des actions qui dépassent sa portée. Ainsi, les moyens d'actions sur les HLL sont limités dans le cadre du SAGE.

M. MOROY, DDTM de la Somme, propose de donner des pistes de progrès aux entités compétentes pour contribuer à la maîtrise des HLL illégaux.

Mme ROHART demande si cette proposition de modification de la piste d'actions pourrait correspondre à une action de mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

SAFEGE répond qu'une action de mise en compatibilité sur les HLL est difficilement envisageable dans le SAGE. Des actions pourraient en revanche être menées afin d'inciter les collectivités à sensibiliser/ communiquer sur l'impact des HLL, ou encore à réaliser un inventaire de ces HLL.

M. LENGLET propose de se limiter aux recommandations et à la sensibilisation sur le sujet des HLL.

Les acteurs s'interrogent également sur le suivi des carrières et le lien avec les usages associés aux milieux naturels.

Mme ROHART précise qu'il s'agit du suivi des carrières réaménagées en base de loisirs, cette précision devra être ajoutée lors de la rédaction.

M. LENGLET propose de retenir le scénario maximisant à la condition de :

- Faire évoluer l'action de maîtrise des HLL vers une action de sensibilisation sur les HLL,
- Reformuler l'action de suivi des carrières en suivi des bases aménagées.

→ Le scénario maximisant est retenu pour l'objectif 13 à l'unanimité (0 vote contre / 0 abstention)

Enjeu 4 : Risques majeurs

- **Objectif 14 : Améliorer la connaissance des risques d'inondation et le partage d'information**

M. DUMENIL, DIRM, précise que le coût associé à ces actions d'amélioration de la connaissance est relativement élevé. Il s'interroge sur la possibilité d'obtenir facilement des financements sur le risque inondation.

M. LENGLET rappelle que de nombreux documents existent déjà sur le territoire. La structure porteuse du SAGE porte également un PAPI, correspondant à un des axes du Plan Somme II. Des financements sont donc disponibles sur cette thématique. La crédibilité des SAGE repose sur la possibilité de mettre en place concrètement les actions envisagées. Il faut donc être particulièrement attentif sur ce point.

Mme ROHART précise que cet objectif a été construit en collaboration avec le chargé de mission SLGRI/PAPI au sein de l'EPTB somme. L'objectif était de proposer des mesures adaptées et de répondre aux lacunes existantes en termes de connaissances sur le territoire.

SAFEGE rappelle par ailleurs que les coûts associés aux actions ne correspondent pas forcément à un surcoût lié au SAGE. En effet, pour un certain nombre d'actions proposées, des mesures sont déjà mises en œuvre et n'engendreront donc pas de coût supplémentaire.

M. LENGLET propose de retenir le scénario maximisant.

→ Le scénario maximisant est retenu pour l'objectif 14 à l'unanimité (0 vote contre / 0 abstention)

- **Objectif 15 : Rendre prioritaire l'intégration des risques d'inondation dans les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme**

Cet objectif n'a pas fait l'objet de remarque particulière de la part des acteurs.

M. LENGLET propose de retenir le scénario unique socle.

→ Le scénario unique socle est retenu pour l'objectif 15 à l'unanimité (0 vote contre / 0 abstention)

- **Objectif 16 : Limiter le ruissellement en zones urbaines et rurales et limiter les transferts**

M. LENGLET s'interroge sur la signification des « modifications des pratiques agricoles » proposées. Il rappelle qu'un travail de concertation avec la profession agricole est déjà mené lors des études hydrauliques sur les sous-bassins versants.

SAFEGE précise que l'action porte sur l'accompagnement des exploitants agricoles vers la modification des pratiques culturales sur les sous-bassins à risque. Les Chambres d'agriculture sont ciblées dans les maîtrises d'ouvrage pressenties, avec ces notions de sensibilisation et d'accompagnement des exploitants pour limiter le ruissellement.

M. LENGLET propose de retenir le scénario intermédiaire/maximisant.

→ Le scénario intermédiaire/maximisant est retenu pour l'objectif 16 à l'unanimité (0 vote contre / 0 abstention)

- **Objectif 17 : Poursuivre le développement d'une culture du risque et de la prévention et anticiper la préparation de la gestion de crise**

M. LENGLET précise que la culture du risque et l'information préventive sont des axes de travail déjà bien identifiés à l'échelle du bassin de la Somme. Ces notions sont intégrées dans les différents documents locaux. Il rappelle par ailleurs l'importance de ces actions.

M. LENGLET propose de retenir le scénario maximisant.

→ Le scénario maximisant est retenu pour l'objectif 17 à l'unanimité (0 vote contre / 0 abstention)

- **Objectif 18 : Renforcer la cohérence entre les politiques de gestion et de prévention des risques fluviaux et littoraux en lien avec le changement climatique**

M. MONTASSINE, CRPME, explique qu'il existe un réel besoin de communication et d'amélioration de connaissances sur le lien entre la rivière et l'estuaire.

Mme BAZIN, Association pour le littoral Picard et la Baie de Somme, rappelle qu'il existe actuellement une accélération des phénomènes liés au changement climatique. Le changement climatique est réel. Il est important d'en avoir conscience pour pouvoir s'adapter.

M. LENGLET explique que cette réflexion est également menée au niveau national.

M. LENGLET propose de retenir le scénario intermédiaire/maximisant.

→ Le scénario intermédiaire/maximisant est retenu pour l'objectif 18 à l'unanimité (0 vote contre / 0 abstention)

- **Objectif 19 : Respecter le fonctionnement dynamique du littoral dans la gestion du trait de côte**

Mme ROHART précise que le Syndicat Baie de Somme - Grand Littoral Picard propose de modifier le terme « **respecter** le fonctionnement dynamique du littoral dans la gestion du trait de côte » par « **intégrer** ».

M. JACQUEMIN, Conservatoire du littoral, rappelle que le Conservatoire du Littoral s'intègre également dans cette démarche puisque cette stratégie est déjà retenue sur le territoire.

M. LENGLET propose de retenir le scénario maximisant.

→ Le scénario maximisant est retenu pour l'objectif 19 à l'unanimité (0 vote contre / 0 abstention)

Enjeu 5 : Communication et connaissance

- **Objectif 20 : Sensibiliser et mobiliser tous les publics du territoire sur la valeur patrimoniale de la ressource en eau**

Cet objectif n'a pas fait l'objet de remarque particulière de la part des acteurs.

M. LENGLET propose de retenir le scénario unique socle.

→ Le scénario unique socle est retenu pour l'objectif 20 à l'unanimité (0 vote contre / 0 abstention)

- **Objectif 21 : Mettre en place une gouvernance cohérente avec les objectifs du SAGE**

M. LENGLET explique qu'il est nécessaire d'aborder les problématiques dans une dimension d'ensemble. Il précise que le littoral doit notamment être géré de manière globale sur la région Hauts-de-France. La concertation et la cohérence sont fondamentales sur ces sujets. Une solidarité littorale et amont-aval doit notamment être développée.

M. DUMENIL, DIRM, précise que cette notion est particulièrement pertinente sur le littoral puisque l'un des SAGE voisin, la Bresle, dépend de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Ainsi, une articulation des politiques menées est nécessaire. Il précise également que les SAGE devront être compatibles avec les objectifs environnementaux du PAMM. Par ailleurs, il s'agit de l'un des seuls documents communs entre la Bresle et la Somme aval et Cours d'eau côtiers.

M. MONTASSINE, CRPMEM précise que les moyens de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sont plus importants que ceux de l'Agence de l'eau Artois-Picardie. Ainsi, il rappelle l'importance de mettre en place des politiques cohérentes sur l'ensemble de la frange littorale.

M. LENGLET propose de retenir le scénario intermédiaire/maximisant.

→ Le scénario intermédiaire/maximisant est retenu pour l'objectif 21 à l'unanimité (0 vote contre / 0 abstention)

Bilan de la Stratégie validée et suite de l'étude

Un bilan des choix validés tout au long de la matinée est présenté aux acteurs (cf.diaporama).

Le déroulement de la suite de l'étude est expliqué, les prochaines réunions concerneront les Comités de rédaction qui s'attèleront à la rédaction des documents du SAGE.

4. Composition du Comité de rédaction des documents

Mme ROHART présente la composition envisagée pour les Comités de rédaction. Ainsi, les comités seront composés de la manière suivante :

- ▶ Président de la CLE ;
- ▶ Services de l'Etat et Etablissements publics : AEAP, DREAL, DDTM ;
- ▶ 2 élus : M.HAZARD (SMBS3V) et un autre élu volontaire ;
- ▶ Chambres consulaires : Chambre d'agriculture de la Somme et Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- ▶ Structure porteuse du SAGE : AMEVA.

Selon les thématiques, des acteurs pourront également être sollicités :

- ▶ Ressource : Président de la Commission Thématique (Syndicat Mixte Baie de Somme – 3 Vallées) et une Collectivité compétente en Eau
- ▶ Milieux : Président de la Commission Thématique (Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins), Conservatoire des Espaces Naturels, Fédération de pêche, Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard ;
- ▶ Risques : Président de la Commission Thématique (Association Vigilance Inondation Abbeville), Syndicat Mixte baie de Somme – Grand Littoral Picard, Association du littoral.

M. JEANNEL du CPIE Vallée de Somme et M. BELDAME du Comité départemental de Canoë-Kayak souhaitent également être associés au Comité de rédaction sur les thématiques « Milieux ».

5. Compatibilité avec le SDAGE Artois-Picardie

Mme ROHART présente le rapport d'activité 2016 du SAGE.

Elle présente ensuite les actions menées en parallèle de l'élaboration du SAGE, dans le cadre des orientations du SDAGE sur l'identification des Zones humides et des Zones à Enjeu Environnemental.

M. MONTASSINE, CRPMEM s'interroge sur le fait que les ZEE soient définies uniquement sur les têtes de bassins et non sur le littoral. Il rappelle que la situation de l'assainissement sur le littoral est difficile et peu suivie par les services régaliens.

M. LEJEUNE, DREAL Hauts-de-France, précise que la compétence assainissement revient aux collectivités et non à l'Etat.

Mme ROHART explique que les ZEE ne semblent pas être le bon outil pour agir sur le littoral. Lors des rencontres avec l'AEAP, un zonage à enjeu sanitaire avait été proposé pour le littoral.

M. LEJEUNE, DREAL Hauts-de-France, précise que le zonage à enjeu sanitaire paraît pertinent sur le littoral au vu de l'impact sur les zones de baignade et la conchyliculture. Il précise que le cadrage réglementaire pour la délimitation des ZEE est flou. L'approche à retenir a donc été travaillée pour proposer la méthodologie la plus adaptée possible.

M. BLIN, AEAP, souligne par ailleurs que des rappels réguliers sont faits aux collectivités concernées par les problématiques d'assainissement sur le littoral pour y remédier.

6. Questions diverses

Mme ROHART présente la plaquette réalisée sur l'Etat des Lieux-Diagnostic du SAGE. Elle rappelle que cette plaquette est à destination des communes et EPCI du territoire, elle est un préalable aux phases de consultation qui interviendront pour la validation du projet de SAGE.

Conclusion

M. LENGLET, Président de la CLE du SAGE, souligne le travail réalisé par Mme ROHART et remercie le groupement SAFEGE / DPC qui accompagne la CLE dans son travail. Il explique que la dynamique d'élaboration du SAGE est lancée et permettra d'atteindre les objectifs fixés en termes de planning.

Il remercie également l'ensemble des acteurs pour leur participation active lors des réunions.

Enfin, il est rappelé que les documents de travail du SAGE sont disponibles en téléchargement sur le site de l'AMEVA, dans l'onglet du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers (<http://ameva.org/?q=content/les-sage/sage-somme-aval-et-cours-deau-cotiers>).

Contact

Commission Locale de l'Eau - AMEVA
Caroline ROHART, animatrice du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers
32 route d'Amiens, 80480 DURY
Tel : 03.64.85.00.22 - Fax : 03.22.90.91.80
c.rohart@ameva.org